

Auray, le 25 avril 2018



**Mairie de La Trinité-sur-Mer**  
 A l'attention de Monsieur Le Maire  
 Place Yvonne Sarcéy- BP84  
 56470 La Trinité-sur-Mer

Objet : Modification n°1 du plan local d'urbanisme

Nos ref : NS\_2018\_09\_URB

Monsieur Le Maire,

ELUS	Act	Info	SERVICES	Act	Info
M. le Maire		X	DGS		
M. MEYER			DGA / DRH / CCAS		
Mme BAILOT			DST		
M. LESNE		X	Urbanisme		X
Mme FLYE			Accueil		
M. DIAMEDO			Police		
M. REINERT			Autres :		
Autres :					

Par courrier du 13 avril 2018, vous nous avez transmis le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de la Trinité sur Mer.

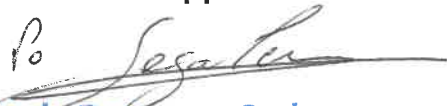
Les modifications portent majoritairement sur l'espace aggloméré de la commune, et n'impactent pas les espaces à vocation aquacoles. Après étude du projet, nous présentons cependant l'observation suivante :

La modification 2-1 présentée en page 43 du rapport de présentation vient modifier les Dispositions Générales du Règlement écrit et notamment la définition des emprises publiques. Il est ainsi désormais stipulé que « *Sont considérées comme des emprises publiques (...) toutes les surfaces faisant partie du **domaine public maritime** et du **domaine public de la commune**.... ».*

Indépendamment de la justification de cette modification, nous demandons à ce que les zones de concessions de cultures marines, situées sur le DPM, soient exclues de cette définition. Nous proposons la reformulation suivante : « *Sont considérées comme des emprises publiques (...) toutes les surfaces faisant partie du **domaine public maritime**, à l'**exception des secteurs faisant l'objet d'une autorisation d'exploitation de cultures marines**, et du **domaine public de la commune**.... ».*

Recevez, Monsieur Le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**Le Président,  
 Philippe LE GAL**



**Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud**

7, rue du Danemark - Porte Océane - CS 10325 - 56403 AURAY Cedex

Tél. 02 97 24 00 24 - Fax 02 97 24 31 40 - Email : [accueil@huitres-de-bretagne.com](mailto:accueil@huitres-de-bretagne.com) - Site : [www.huitres-de-bretagne.com](http://www.huitres-de-bretagne.com)